



Email:editorijless@gmail.com

Volume: 6, Issue 4, 2019 (Oct-Dec)

INTERNATIONAL JOURNAL OF LAW, EDUCATION, SOCIAL AND SPORTS STUDIES (IJLESS)

<http://www.ijless.kypublications.com/>

ISSN:2455-0418 (Print), 2394-9724 (online)
2019©KY PUBLICATIONS, INDIA

www.kypublications.com

Editor-in-Chief
Dr M BOSU BABU
(Education-Sports-Social Studies)

Editor-in-Chief
DONIPATI BABJI
(Law)

©KY PUBLICATIONS





**LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LA RECHERCHE DES CAUSES
DES CRISES /CONFLIT EN COTE D'IVOIRE DANS LE CADRE DES
ACTIVITE DE LA COMMISSION VERITE (CDVR)**

(English Title: TAKING INTO ACCOUNT OF GENDER IN THE RESEARCH OF THE
CAUSES OF CRISES / CONFLICT IN IVORY COAST IN THE FRAMEWORK OF THE
ACTIVITIES OF THE TRUTH COMMISSION (CDVR))

Me KAUDJHIS-OFFOUMOU Françoise¹, ASSAMOI Séraphin Désiré²

¹ Avocat, commissaire à la commission vérité de Côte d'Ivoire chargé de l'intégration du genre dans le processus de recherche de la vérité et de réconciliation ?

Mail : kaudjhisoffoumou@yahoo.fr

² Doctorant en prévention, gestion et résolution des conflits, Ex membre de la commission vérité Côte d'Ivoire,

Mail : assamoisd@yahoo.fr

DOI: [10.33329/ijless.64.19.117](https://doi.org/10.33329/ijless.64.19.117)

ABSTRACT

Gender mainstreaming and its consideration in the process of reconciliation in general and especially in the search for the root causes of conflicts / crises can only strengthen the legitimacy of the peace agreement and thus increase its possibilities for implementation. . The study showed that the causes of the crisis in relation to the gender issue can be analyzed at two levels: on the one hand, the woman taken in the dimension of the relations of inequality between women and men and on the other. , the responsibility of women in relation to that of men in the occurrence of conflicts. It is clear that while some aspects of the crisis have the same effect on women and men, there are other aspects that victimize social groups such as women and girls differently. Hence the need to treat the causes and consequences of the crisis taking into account the specificities of victims and perpetrators.

Kewwords: Gender-crisis- post-conflict-root causes-violence-truth-seeking-reconciliation

Résumé

L'intégration du genre et sa prise en compte dans le processus de réconciliation en général et surtout dans la recherche des causes profondes des conflits/crises ne peuvent que renforcer la légitimité de l'accord de paix et partant accroître ses possibilités de mise en œuvre. L'étude a montré que les causes de la crise en rapport avec la problématique genre peuvent être analysées à deux niveaux : d'une part la femme prise dans la dimension des relations d'inégalité femme/homme et de l'autre, la responsabilité des femmes par rapport à celle des hommes dans la survenue des conflits. L'on se rend compte en effet que si certains aspects de la crise ont un effet identique sur les femmes et les hommes, d'autres aspects victimisent différemment certaines catégories sociales telles que les femmes et les jeunes filles. D'où la nécessité d'un traitement des causes et des conséquences de la crise en tenant compte des spécificités des victimes et des auteurs.

Mots clés : Genre-crise- post-conflict-causes profondes- violence- recherche de la vérité-réconciliation

INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire sort d'une décennie de crises aux causes profondes, manifestes et diverses, aux dimensions multiples mais également aux conséquences négatives tant au niveau socioéconomique, politique, psychologique que culturel. Ainsi les processus de transition et de reconstruction d'une paix durable ne peuvent se faire sans interroger le passé et les fondements du conflit afin de proposer des solutions durables. Cette recherche des causes ne peut être objective et complète que lorsqu'elle prend en compte tous les faits, les victimes ainsi que les auteurs quels que soient leur âge, sexe et situation sociale. Malheureusement, le constat général, c'est que bon nombre des États ayant connu une justice transitionnelle ou des processus de réconciliation et de reconstruction au lendemain des crises/conflits vécus, n'ont pas véritablement tenu compte de la dimension genre. L'expérience des États tels que le Maroc, le Timor, le Pérou et bien d'autres révèlent qu'ils ont pour la plupart inclut partiellement, tardivement ou presque pas la dimension genre dans leur processus de justice transitionnelle ; encore moins dans la recherche des causes des conflits.

Ce défaut de la prise en compte effective de la dimension genre dans le processus de réconciliation en général et plus particulièrement pour ce qui concerne la recherche des causes à l'origine des conflits, a souvent rejailli dans la formulation des recommandations et la rédaction des rapports finaux. En effet, un processus de réconciliation qui ne prend pas en compte l'ensemble des auteurs et des victimes (homme/femme, fille/garçon) de la crise/conflit ne peut mener à bien un programme convenable de reconstruction post crise afin aboutir à de meilleurs résultats susceptibles d'asseoir un nouveau contrat social. En revanche, tenir compte du genre dans les causes des conflits en Côte d'Ivoire permet non seulement d'éclairer les populations sur toutes les situations à la base des crises/conflits ivoiriens, et surtout d'assurer une plus grande prise en compte de l'équité dans chacune des étapes de tout le processus de reconstruction post crise.

Mais encore faut-il savoir les niveaux de responsabilité du genre dans la survenue des conflits. Il s'agira ainsi de savoir comment la problématique du genre a-t-elle pu être à la base des causes des conflits ou de la rupture de la cohésion sociale ? En clair, en quoi la question du genre a-t-elle pu causer ou alimenter la ou les crise(s) en Côte d'Ivoire ? Pour conduire notre étude, nous ferons d'abord l'état des lieux du genre, ensuite nous étudierons le genre dans les causes et les effets des conflits/crises en Côte d'Ivoire et enfin, nous exposerons les stratégies de réparation et des recommandations pour une reconstruction post crise.

Justification et Intérêt de l'étude

Justification de l'étude

Intégrer une démarche genre dans la recherche des causes des conflits, invite à savoir que la quête et le traitement des causes profondes ou immédiates, directes ou indirectes doivent s'accompagner de la volonté de restaurer une culture de responsabilité à tous les niveaux et dans tous les actes ainsi que les actions envisagées ou menées par toutes et tous dans les conflits /crises en Côte d'Ivoire. Cela pourrait contribuer à une égale prise en compte de toutes et de tous dans le processus de reconstruction post crise.

Intérêt scientifique du sujet

L'étude peut aussi aider à comprendre que les fonctions ou les rôles que nous avons dans notre société dépendent souvent de la manière dont chaque société conçoit ce qui signifie être un homme ou une femme. Cela varie d'ailleurs suivant le temps ou le milieu dans lequel on vit. Le genre évolue et change selon les contextes. À partir de l'implication de ce concept dans la reconstruction post crise, et particulièrement de sa prise en compte dans la recherche des causes des conflits, d'autres outils d'analyse et des approches impliquant de nouveaux indicateurs de développement ainsi que des instruments de prévention et gestion des conflits peuvent être élaborés.

Intérêt social du sujet.

Le concept genre nous évite de rentrer dans les rapports conflictuels entre femme et homme, fille et garçon ; et nous projette dans le problème de l'enjeu du développement, des défis de création de richesses, d'infrastructures scolaires et sanitaires qui sont beaucoup plus importants. L'approche genre dans un processus de réconciliation prône une reconstruction et un développement post crise équitable. Lequel ne privilégie pas uniquement la productivité, mais permet des changements de statut et de condition sociale. Les institutions internationales d'aide au développement comprennent si bien cet enjeu de l'égalité du genre que tous les documents de réduction de la pauvreté sont rédigés en intégrant la question du genre. L'éducation est un enjeu majeur, et l'autonomisation économique des femmes les conduira aussi à leur autonomisation politique.

1-Définition des concepts

a- le genre

« Le genre est un outil conceptuel qui permet d'articuler les unes aux autres les diverses caractéristiques d'un groupe d'êtres humains (femmes ou hommes de tous âges, riches ou pauvres) dans un milieu donné. Il permet de saisir en tant que combinaison cohérente, la quasi-totalité des aspects de ce groupe humain et de les expliquer en fonction de l'activité productive, des aspects spécifiques, des données naturelles, des disparités régionales et sociales, et d'appréhender les rapports entre les différents groupes... »¹

Il s'agit également de l'équité au sens d'une juste redistribution des responsabilités, rôles et un accès équitable aux ressources c'est-à-dire l'égalité des droits fondamentaux des personnes humaines. Tandis que l'identité (ou la ressemblance) est un concept ontologique et figé, le genre quant à lui, évolue et change. Le Genre fait référence à un éventail d'attributs et d'opportunités offerts par la société selon que l'on est Femme ou Homme. En un mot, le Genre renvoie à l'équité. Nous l'aborderons plus précisément dans notre travail, sous l'angle d'une approche d'équité (Femme-Homme) dans les causes profondes des crises et dans la reconstruction post crise.

b-Le conflit

Le conflit social est un affrontement entre acteurs collectifs sur des valeurs, ou sur leur prétention à obtenir des statuts, des pouvoirs ou des ressources rares et dans lequel, l'objectif de chaque antagoniste est de neutraliser, d'affaiblir ou d'éliminer ses rivaux »² selon Lewis Coser (The Function of social conflict). C'est un affrontement entre des intérêts, des valeurs, des actes ou des procédures.

c-la crise

La crise se définit comme le phénomène de disfonctionnement qui rompt le fonctionnement harmonieux du système social ; c'est une rupture radicale de l'équilibre de la société.

d- la violence est le trait essentiel de la guerre, c'est-à-dire de l'utilisation de la force dans les rapports humains, c'est le stade suprême de la crise et du conflit. Plusieurs types de violences existent à savoir les violences verbales, physiques et psychologiques.

Crise conflit et violence sont inextricablement liés. En effet, tous les faits que ces concepts désignent sont caractérisés par la tension et l'hostilité, par des rivalités et des affrontements entre les groupes humains.

e-Les causes profondes d'un conflit : « ce sont les facteurs structurels d'un conflit, d'une crise, lesquels en constituent les raisons fondamentales. Il est difficile d'agir sur eux à court terme, mais s'ils sont

¹ KAUDJHIS-OFFOUMOU Françoise : « *Femme genre et Pouvoir en Afrique* » Edition NEI/CEDA P, 50

² Lewis Coser The Function of social conflict Simon and Schuster, 1964

occultés, le conflit peut resurgir plus tard »³ Cf. Mason DDC, « *penser les conflits* » P 4-5. Les causes profondes sont à la base des violences structurelles que sont les discriminations institutionnalisées ou pratiques de type raciste, nationalistes, religieuses, sexistes, sexuelles, générationnelles, économiques...les stigmatisations la marginalisation sociale, économique ou politique,...la domination, l'exploitation l'oppression... selon *Johan Galtung et Tord Hoivik dans leur article « Structural and direct violence: A note on operationalization ».*

Les facteurs structurels du conflit s'analysent en lien avec les facteurs manifestes et les facteurs dynamiques.

I- MATÉRIAUX ET MÉTHODES:

Les investigations sur le terrain ont été précédées d'études documentaires. Du point de vue méthodologique, nous avons eu recours à deux méthodes d'investigation pour tester les hypothèses. D'une part l'analyse critique de la question du genre à la lumière des textes et instruments juridique ou légaux et d'autre part les enquêtes de terrain.

Pour conduire notre étude, nous nous appuyons sur un certain nombre d'approches et méthodes de recherche pour ressortir les causes et les effets des conflits en Côte d'Ivoire afin d'envisager une reconstruction post conflit adéquate. La démarche genre fondée sur des résultats collectés aussi bien sur le terrain que dans la documentation, permet d'éviter des a priori et des conclusions hâtives.

1-Instruments juridiques relatifs au genre

Au niveau international

Plusieurs instruments juridiques internationaux et sous-régionaux ont été adoptés pour promouvoir et protéger les droits humains et spécifiquement ceux de la femme. Entre autres, la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF 1979) adoptée par les Nations Unies ; la 4^{ème} Conférence Mondiale sur les Femmes (Beijing 1995) a mis en évidence une stratégie pour atteindre l'égalité entre les femmes et les hommes. Celle-ci repose sur une Plateforme de 12 points visant à réduire les inégalités existantes entre les femmes et les hommes. À son point 5, elle insiste sur la nécessité de protection des femmes en période de conflits armés et le point 7 consacre la participation des femmes aux prises de décisions quelle que soit la période et les circonstances. De nombreuses autres conventions et textes juridiques ont été définis au niveau international. Notamment des Résolutions 1325 (2000), 1820 (2008), 1888 (2009) 1889 (2009) et 1960 (2010) du Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Au niveau régional, la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples de 1981 entrée en vigueur en 1986, figure dans le préambule de la Constitution de 2000. Le Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'homme et des Peuples Relatif aux Droits de la Femme en Afrique (2003), stipule en son Article 2 et concernant la discrimination à l'égard des femmes que les États combattent la discrimination à l'égard des femmes sous toutes ses formes, en adoptant les mesures appropriées aux plans législatif, institutionnel et autres.

Au vu de l'ampleur de tous ces instruments capitaux, la Côte d'Ivoire est devenue État-partie le 18 décembre 1995 en ratifiant la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF). Cet effort significatif du gouvernement a boosté des actions visant l'intégration du Genre dans les politiques et les programmes nationaux.

Au niveau national

De nombreux États dits de Droit ont signé et ratifié des conventions visant l'intégration structurelle du « genre » dans l'ensemble de leurs politiques. L'objectif est donc d'intégrer systématiquement la

³ Mason DDC, *penser les conflits*, p4-5

dimension Genre dans le processus d'éradication des inégalités existantes entre les femmes et les hommes. La plupart de ces conventions et textes juridiques internationaux qui garantissent l'égalité entre les femmes et les hommes, ont été intégrés dans l'ordre juridique interne, et dans la politique de bon nombre d'États. En Côte d'Ivoire ce sont entre autres:

-La Constitution Ivoirienne (du 1^{er} août 2000) s'est inspirée de la Déclaration des Droits Humains de 1948 et de la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination à l'Égard des Femmes (CEDEF) 1979. En son article 2, elle consacre l'égalité entre les femmes et les hommes, les garçons et les filles.

-Le Plan national d'action de la femme (2003)

Le rapport CEDEF (Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes) est complété par un plan d'action national d'égalité des femmes et des hommes.

À travers ce plan, le Gouvernement confirme son engagement en faveur de la réalisation de l'égalité de droit et de fait entre les femmes et les hommes.

Il s'engage à procéder à une évaluation selon la perspective genre dans les actions politiques pour y prévenir l'impact différent sur les femmes et les hommes, éviter des conséquences négatives non intentionnelles et améliorer la qualité et l'efficacité des politiques. Le recueil systématique de données statistiques ventilées par sexe contribuera à l'analyse de la situation des femmes et des hommes.

- La déclaration solennelle de la Côte d'Ivoire sur l'égalité des chances, l'équité et le genre (2007) ; accorde une grande priorité à la problématique Genre qui, s'inscrivant dans la logique de l'équité et l'égalité entre les sexes, est une approche indispensable à la recherche de la paix et du développement durable.

-Le document de politique nationale sur l'égalité des chances, l'équité et le genre (2009) : il définit des politiques nationales plus larges sur l'égalité des chances et l'égalité des sexes, au-delà des questions liées aux pays en conflit et sortant d'un conflit abordées dans la résolution 1325 du 31 Octobre 2000 du Conseil de sécurité de l'ONU.

- Le plan national d'action pour la mise en œuvre de la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU (2008, sur Femmes Paix et Sécurité) : ce plan d'action, couvrant la période 2008-2012, comprend un cadre logique et un cadre de résultats et se voit allouer un budget spécifique. Sa première priorité est de protéger les femmes et les filles contre la violence sexuelle et la MGF.

- Le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (2009-2013) ; dans le domaine de la promotion de l'égalité des chances, l'équité et le genre, l'objectif principal est de créer, d'ici à 2015, un environnement national propice à la prise en compte du genre dans tous les secteurs de la vie publique et privée (Gouvernement, Parlement, Municipalité etc.).

2- La collecte d'informations

-Recherches documentaires : Nous nous sommes référés aux supports médiatiques (presse, vidéo, écoute radiophonique...). Les recherches ont pris en compte les rapports de l'ONUCI, des structures d'insertion des ex-combattants et autres structures intervenant dans le maintien de la paix en Côte d'Ivoire. Cette recherche documentaire a permis de recouper les informations afin d'aboutir à des conclusions plus objectives.

-La méthode systémique : elle implique les sous-systèmes des acteurs institutionnels (partis politiques, administrations, partenaires sociaux... Cette méthode permettra d'établir les liaisons entre les différentes composantes du paysage politique afin de mieux expliquer certaines actions des leaders ou des organisations féminines.

-Des entretiens de groupe et individuels

Des échanges au cours desquels les interlocuteurs exprimaient leurs perceptions, leurs expériences et leurs interprétations. Cela s'est passé dans certaines communes d'Abidjan (d'Abobo et de Yopougon) et dans les différents chefs-lieux de région. Mais aussi lors des séminaires avec des ONGs travaillant sur la question du genre.

Les échanges s'articulent autour de deux (2) points essentiels qui font ressortir l'analyse des causes du conflit liées au genre et les conséquences sur l'ensemble de la population.

-L'observation : elle nous a permis de voir par nous-mêmes des informations à partir de situations, de comportements ou d'événements observés qui ont révélé des cas d'inégalités relatifs au genre.

Après avoir présenté la méthodologie, il convient dans cette deuxième partie de notre travail, de montrer en quoi le genre a-t-il pu contribuer à l'émergence ou à l'alimentation des crises en Côte d'Ivoire à travers les résultats de la présente étude.

II- RÉSULTATS ET DISCUSSION

Nous examinerons dans cette deuxième partie, le genre dans les causes et les effets des conflits et des crises en Côte d'Ivoire.

1- RÉSULTATS DE L'ÉTUDE

Présentation de la question du genre dans les causes sociologique, structurelle et immédiates des conflits en Côte d'Ivoire.

1- Au niveau sociologique

a-Les mythes, sources et causes des inégalités femme-homme

Depuis longtemps, l'on sait que la différence biologique entre la femme et l'homme est accentuée par les constructions sociales. Cette division est présente dans différents mythes fondateurs ou structurant de nos sociétés et se traduit de différentes façons.

b- La division sexuelle du travail et la hiérarchisation des êtres humains, est un phénomène qui se retrouve *a priori* dès l'apparition de l'espèce humaine et dans toutes les sociétés. Différents mythes et croyances conduisent à des interdictions sociales pour les femmes et pour les hommes ; celles par exemple des femmes de chasser et celles des hommes de faire la cuisine. Les pesanteurs socioculturelles pèsent de tout leur poids sur les femmes au point que les différences biologiques entre la femme et l'homme servent de prétexte indiqué pour perpétuer les différences dans les constructions sociales. Cette division sexiste persistante, est présente dans les mythes et stéréotypes régissant ou structurant nos sociétés. Ainsi, les mythes restent l'expression d'une culture ; ils expriment les aspirations profondes de l'inconscient humain et mettent en scène des situations tendant à s'éterniser. Par exemple, le travail de nuit et le travail dans certaines usines sont interdits aux femmes et aux enfants. À ce sujet, l'on peut multiplier les exemples selon les aires géographiques et les époques données.

c-La sous-estimation de la femme et de la fille:

Dans les écoles et en Côte d'Ivoire par exemple, (les manuels scolaires, les exemples choisis dans les exercices,...) valorisent plus l'homme et infériorisent davantage les femmes. Au niveau des filles et des garçons, il arrive encore aujourd'hui que l'on valorise le garçon et dévalorise la petite fille, pour exemple : l'on entend souvent dire « ne pleure pas comme une fille », à l'inverse une petite fille « aventurière » on dira glorieusement que « c'est un garçon manqué ». Entre mythe et réalité nous pouvons faire le constat que cette division sexuelle des tâches et la hiérarchisation se perpétue dans le domaine du travail sous couvert de compétences ou d'impossibilités dites « naturelles ». Il apparaît

clairement que le mythe est une construction de l'esprit, fruit de l'imagination, n'ayant aucun lien avec la réalité, mais qui donne confiance à l'action.

d-Les constructions culturelles, obstacles du genre en Côte d'Ivoire : le système de parenté et de succession

La Côte d'Ivoire qui compte une soixantaine d'ethnies, présente une grande diversité Culturelle, caractérisée par des grandes aires culturelles, à savoir les Akans au centre, à l'Est et au Sud; les Krous à l'Ouest, les Mandés au Nord-ouest et au centre ouest, les Malinké au Nord. L'organisation et le fonctionnement de ces différents groupes reposent sur divers types de système de parenté et de succession qui ont régi les rapports entre les membres, notamment entre les femmes et les hommes. En effet, tous ces groupes culturels ont principalement deux grands systèmes de parenté qui sont d'une part la filiation matrilinéaire qui privilégie la descendance en ligne utérine et accordant le primat au lien de sang mais prioritairement (entre les oncles maternels et leurs neveux), d'autre part, la filiation patrilinéaire: seul compte la parenté paternelle; tous les privilèges se transmettent des pères et mères aux enfants, aucun droit n'est reconnu du côté maternel⁴. Seule une minorité de sous-groupes se caractérise par un système bilinéaire. L'on constate alors que tous les privilèges dans les familles africaines en général et particulièrement en Côte d'Ivoire, sont accordés aux hommes, laissant de côté la femme dont le rôle principal lui revenant est la procréation et la reproduction.

2-Etat des lieux de la question du genre dans les causes structurelles et les différents secteurs d'activités en Côte d'Ivoire

La problématique du genre dans les différents domaines et secteurs clés d'activité en Côte d'Ivoire.

a-Dans la sphère politique et l'administration publique

Le Gouvernement actuel compte seulement 6 femmes sur 36 membres soit 16,66%; « les collectivités locales, sur un total de 438, tous corps confondus (Préfets, Sous-préfets et Secrétaires Généraux de Préfecture), ne comprennent que 40 femmes soit un pourcentage de 9,13%; au Conseil Général, sur un total de 56, il n'y a qu'une seule femme soit 1,78%; et à la Mairie, sur un total de 200 Maires, il n'y a que 09 femmes soit 4,5%. À l'Assemblée Nationale sur 254 Députés seules 28 sont des femmes soit 11,02% »⁵.

En outre, dans les sociétés d'État et entreprises publiques et parapubliques, nous faisons le même constat.

b-Dans les établissements ou entreprises publiques et privées

La Direction Générale de la Radiotélévision Ivoirienne (RTI), sur un total de 06 personnes dans la direction, il n'y a qu'une seule femme soit 16,6%. A la Société Ivoirienne de Raffinerie (SIR) sur un total de 19 (Conseil d'Administration et Conseil de direction confondus), il n'y a qu'une seule femme, selon les enquêtes réalisées par le Réseau des Femmes des Partis Politiques de Côte d'Ivoire en 2008.

C-Dans le secteur de la sécurité

Selon une étude réalisée en 2011 par le Centre de Genève pour le Contrôle des Forces Armées (DCAF): Femmes commissaires: 33 (6,00%), femmes officières de police: 207 (11,61%). Femmes sous-officiers: 1 647 (11,27%), (données de mars 2010). La Gendarmerie jusqu'à aujourd'hui enregistre 0 femme soit 0% de femme dans un corps de sécurité qui concerne l'ensemble de la population ivoirienne composée de femmes et d'hommes. Ceci ne surprend pas quand on sait que l'accès à l'école de Gendarmerie est interdit aux femmes, tout comme l'EMPT (École Préparatoire Militaire Technique)

⁴ TOURE Diabate tinin, genre et construction d'une paix durable en Afrique » Abidjan Edition CERAP

⁵ Enquêtes du Réseau des Femmes des Partis Politiques de Côte d'Ivoire en 2008.

De plus, l'étude faite par l'institut des statistiques de l'Unesco en 2002, révèle que les 2/3 des 51% du taux d'analphabètes sont les femmes dont l'âge varie entre 15 et 45 ans.

La pauvreté et le chômage touchent particulièrement les jeunes et les femmes. Cette pauvreté est plus ressentie en milieu rural qu'en milieu urbain.

La CDVR quant à elle compte 4 femmes sur 11 membres le Président y compris. Le tout récent conseil de Sécurité composée de 19 membres ne compte qu'une seule femme soit 5,02%. Aussi faut-il faire remarquer que très peu de femmes ont été associées aux différentes négociations de paix en rapport avec la crise en Côte d'Ivoire depuis Lomé, jusqu'aux accords de Ouagadougou en passant par Marcoussis, Accra et Pretoria.

d-La problématique de l'école et la violation des droits de la jeune fille

Elle est remarquable au niveau de l'accessibilité et de la participation. En effet, le Taux Net de Scolarisation (TNS) dans le préscolaire est de 13% en milieu urbain et de 1% en milieu rural selon les données de l'Enquête sur le Niveau de Vie des ménages (ENV) 2008. Ce taux, dans le primaire, est passé de 56,5% en 2002 à 56,1% en 2008 avec 58,8% chez les garçons contre 53,1 chez les filles. En milieu rural, il est de 49,8% et 68,2 en milieu urbain. L'indice de parité entre les sexes est de 0,88%. En 2008, seulement 21% des enfants en âge officiel d'aller à l'école ont eu accès aux classes de CP1. Quant au secondaire, le TNS est de 26,6% avec 30,3% pour les garçons et 22,6 pour les filles. Le rapport filles/garçons est de 0,64. Le taux net de scolarisation demeure donc faible dans le préscolaire et le primaire mais faible pour ce qui concerne les jeunes filles. (CNH-CI Rapport annuel 2011, État des droits de l'Homme en Côte d'Ivoire). La scolarisation de la petite fille n'est toujours pas systématique dans certaines régions du pays et constitue un frein à l'émancipation de la femme à long terme.

e-Des insuffisances juridiques dans les textes de loi

La femme était considérée comme une incapable jusqu'à 1964 ou elle avait une valeur marchande à cause de la dot. Elle faisait partie du patrimoine de l'homme ; Elle continue encore hélas, à faire l'objet de dévolution successorale, à être transmise aux héritiers du mari défunt (grand frère, petit frère, cousin, oncle etc.) dans nombre de régions en Côte d'Ivoire qui pratiquent le lévirat et le sororat.

Il faut aussi noter que les femmes n'ont pas droit à la propriété foncière et ne peuvent pas hériter de leurs parents malgré l'égalité d'accès reconnue à tous les enfants par la loi n° 64-379 du 7 Octobre 1964 sur la succession en son article 22 du Code Civil et la loi 64-380 relatif aux donations entre vifs.

De même tout récemment la loi 98-750 relatif au domaine foncier rural qui bien que prônant l'égal accès aux terres parle en termes d'ivoirien sans spécifier femme et homme et conditionne également l'acquisition du certificat foncier au consentement de la communauté. Cette confusion désavantage la femme qui reste toujours exclue de l'accès à la propriété foncière.

f-Des violences basées sur le genre

L'enquête nationale sur les « Violences Basées sur le Genre (VBG) et la crise ivoirienne », conduite en 2008 par le Ministère de la Femme la Famille et les Affaires Sociales et l'UNFPA, en collaboration avec l'UNICEF, le PNUD et ONUFEMMES, dans 8 départements affectés par la crise ; révèle que : sur les 52 poursuites judiciaires, 27 sont des viols et 25 agressions sexuelles. Par ailleurs, 65,4 pour cent des filles victimes n'avaient bénéficié d'aucune prise en charge, tandis que 24,4 pour cent avaient reçu une assistance médicale. En outre, seulement 44 pour cent des victimes de viols ont bénéficié d'une telle assistance, alors que 39 pour cent n'ont reçu aucune prise en charge médicale, selon le rapport de l'UNICEF. L'accès des enfants victimes à la justice et la répression des infractions commises contre les enfants sont extrêmement limités. Alors que l'auteur est connu dans 63,42 % des cas, une plainte n'est déposée que dans 20 % des cas et l'auteur inquiété dans 11 % des cas. Il est donc nécessaire de considérer les violences sexuelles comme des violences principales et non comme des violences dérivées

Ainsi, sur l'ensemble des cas dont l'auteur est connu, 33% ont fait l'objet d'un dépôt de plainte, et parmi ceux-ci, seulement la moitié (52%) a été suivie d'une action judiciaire.

Les causes de la crise pourraient être envisagées à deux niveaux : la femme prise dans la dimension du genre (relation femme/homme) d'une part et de l'autre, la femme vue comme élément du corps social.

3-le genre dans les causes immédiates des conflits

Ce point mettra davantage l'accent sur le rôle des femmes en tant que qu'élément du corps social. Il est à relever que bien que les actions menées dans ce cadre ne relèvent pas directement de la problématique genre, leurs conséquences peuvent entrer dans la typologie des questions de genre. Situer la responsabilité des femmes par rapport à celle des hommes, permet une meilleure prise en compte du genre dans les programmes de reconstruction post crises. Les hommes sont généralement les seuls mis en cause dans les conflits. Une analyse plus objective a permis cependant de noter de manière plus ou moins visible la contribution réelle des femmes dans le déclenchement et le déroulement des conflits. Nous verrons d'abord la responsabilité de femmes dans la crise identitaire et ensuite le rôle des femmes aux côtés des combattants.

a-Les femmes dans la crise identitaire ou la fraude sur l'identité

L'on considère que parmi les causes des conflits en Côte d'Ivoire, il y a la crise identitaire. En effet, les femmes et les hommes sont peu préoccupés par l'établissement des pièces administratives ainsi que pour les déclarations des naissances et pour l'établissement des pièces d'identité. Après le traitement des données issues de l'enrôlement « (6.384.253 pétitionnaires), deux listes électorales provisoires ont été établies : une liste blanche, liste validée (5.300.586 pétitionnaires) et une liste grise, liste non validée (1.083.667 pétitionnaires) »⁶. (Source, Rapport mission d'observation électorale 2010 CSCI).

En dehors de toute procédure d'adoption, des femmes et des hommes ont fait marquer leurs noms sur les documents d'identité de certaines personnes en qualité de « mère et père » pour leur permettre d'obtenir la Nationalité Ivoirienne. Il y a également lieu de relever que, le manque d'informations adéquates et l'insuffisance de formation à la Culture civique démocratique; la pauvreté et le désir d'enrichissement, le refus du droit à la différence (religieuse, ethnique ou sociale) etc., sont autant de facteurs qui poussent à la responsabilité des femmes dans les causes des conflits liés aux fraudes sur l'identité.

Il faut noter également la présence effective des femmes sur le terrain, avec des rôles bien définis aux côtés des hommes ; d'où leur participation directe aux combats sur les champs de bataille avec les hommes.

b-Les femmes assistantes ou associées aux combattants

La dernière catégorie se compose de femmes qui apportent des aliments ou des soins médicaux aux hommes combattants ou se constituent en compagnes sexuelles des combattants ou encore transportent des armes et les butins de guerre dont le partage se fait toujours à leur détriment. En effet, selon le rapport du PNRRC de 2011, « 11 136 personnes, soit 10, 14% de l'effectif global sont des femmes. Et 9711 femmes ont effectivement combattu sur le terrain en tant que FAFN et 1425 femmes sont associées aux FRCI »⁷. Aussi, en novembre 2002, de nombreux enfants filles et garçons ont été recrutés soit de force soit volontairement par des chefs militaires pour participer à des campagnes de violence. Ils sont aussi pour la plupart associés aux combattants, jouant le rôle d'indicateur. Ils surveillent les butins de guerre et font le ménage dans les camps.

⁶ Rapport mission d'observation électorale 2010 CSCI

⁷ Rapport du PNRRC ,2011

Ce sont donc femmes et hommes, filles et garçons qui sont les acteurs et les parties prenantes des conflits à divers niveaux. Pourtant, les femmes et les filles sont souvent oubliées dans les programmes de DDR. Les recherches sur les rapports femmes/hommes relativement à ces facteurs permettent d'examiner convenablement les effets des conflits et leur gestion ainsi que la recherche des stratégies idoines pour la prise en compte du Genre dans tous les projets et dans tous les secteurs de la reconstruction post conflit, depuis la conception, la formulation / l'élaboration, l'exécution et le suivi - évaluation de ces projets / programmes.

II-DISCUSSION DES RESULTATS DE LA DIMENSION GENRE DANS L'EMERGENCE DES CONFLITS

La discrimination et l'inégalité entre les hommes et les femmes est une situation remarquable aussi bien au niveau international que national

1-A l'échelle internationale,

Il faut faire savoir que 50% des produits alimentaires cultivés l'ont été par les femmes, celles-ci font cependant partie des 70% de la population en proie à la faim et sont victimes de la malnutrition, la pauvreté et l'insécurité alimentaire dans une mesure disproportionnée. Les femmes constituent 2/3 de la population illettrée dans le monde, elles gagnent 1/10 du revenu mondial, possèdent 1% de la propriété mondiale⁸. En outre, les femmes constituent 70% de la population mondiale démunie avec moins de 1 Euro par jour.

2-A l'échelle nationale

En Côte d'Ivoire, l'État n'honore pas toujours ses engagements de protéger les femmes contre la discrimination, puisqu'on voit bien que l'écart entre égalité de droit et la discrimination dans les faits continue de persister et à résister aux changements. Les femmes représentent plus de la moitié de la population, elles sont pauvres et n'ont souvent pas accès aux ressources essentielles que constituent le crédit, le prêt et l'héritage. Leur travail n'est ni récompensé, ni reconnu ni rémunéré. Leurs besoins sanitaires et alimentaires ne constituent pas des priorités. Leur accès à l'éducation et aux services d'aide est insuffisant; de même que participation à la prise de décisions dans le foyer, comme au sein de la communauté, est minimale. Aussi est-il prouvé que l'impact positif de l'éducation sur le statut de pauvreté est confirmé par le fait que 38,35% de ceux qui ont fréquenté l'école sont pauvres alors que cette proportion est de 58,18% chez ceux qui ne sont jamais allés à l'école.(DSRP, Document stratégique de réduction de la pauvreté, 2009).

En plus, l'application des dispositions normatives relatives au genre est confrontée à des obstacles liés à la volonté politique de l'État et des pesanteurs socio culturelles. Les femmes prises dans le cycle de la pauvreté n'ont pas accès aux ressources et aux services qui leur permettraient d'en sortir.

En somme, nous pouvons dire que la sous représentativité des femmes dans les instances de prises de décision, les difficultés d'accès des femmes au crédit rend leur autonomie financière illusoire. La pauvreté se féminise davantage avec comme corollaire la prostitution et les maladies.

En outre, les violences basées sur le genre sont récurrentes et freinent l'entrain des femmes à entreprendre. Ces violences qui mettent en péril les droits des femmes, sont encouragées par l'impunité qui prévaut actuellement dans notre pays. Ce sont autant de facteurs qui exposent leurs droits les plus élémentaires à toutes sortes de violations.

⁸ <http://www.unesco.org/new/fr/unesco/events/prizes-and-celebrations/celebrations/international-days/international-womens-day-2014/women-ed-facts-and-figure/>

3-Le genre dans la logique d'émergence des conflits :

De nombreux aspects imbriqués de discrimination sont à relever à l'égard des femmes pour ce qui concerne l'accès à la terre, aux biens, à la propriété et aux marchés qui sont inextricablement liés à l'accès à l'éducation, à l'emploi aux soins de santé et à la participation à la vie politique. L'inégalité des chances et la non-prise en compte du Genre qui sont des formes de discrimination, sont aussi les causes de la fracture sociale et surtout de l'effritement de l'unité de nos sociétés, parce que relevant d'une forme de violence induite par des normes ou des habitudes de nos structures (structures politiques, judiciaires, familiales, sociales, scolaires, religieuses, militaires, de travail...). Elles nuisent physiquement et ou psychologiquement à des individus en général et particulièrement la femme et la fille notamment par des contraintes, des menaces, des sanctions ou des limitations qui entravent leurs actions et leur épanouissement.

Une personne exclue devient alors celle qui ne trouve pas dans le travail, la politique, la famille ou dans la vie collective, une identité sociale et donc une place dans la société. Les inégalités entre les femme/homme et fille/garçon, en Côte d'Ivoire, la féminisation de la pauvreté (absolue ou relative) sont les causes premières de l'exclusion. L'inégalité des chances exprime aussi la désunion ou la fracture sociale, l'exclusion sociale et peut être source de conflit. Car cette forme de violence structurelle qui détruit les femmes dans leur être psychique, physique et spirituel de manière anonyme et sans qu'elles soient agressées personnellement par les armes, appelle aussi à la révolte sociale et ne manque pas de saisir toute sorte d'occasion pour revendiquer le changement pour un mieux-être.

4-les effets des crises et recommandations

Pour ce qui est des effets (conséquences des crises) nous allons d'abord faire l'Identification des conséquences et ensuite voir l'étude des données désagrégées des effets relevant de la problématique genre

a-Les effets

Les conséquences sont à relever aussi bien au niveau physique, psychologique qu'économique.

1-Physique

Perte de vie humaine : Durant la crise postélectorale, la mission des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) estime aussi à « au moins 1 012 personnes, le nombre de personnes qui ont trouvé la mort dans les violences postélectorales depuis décembre dernier dans l'ouest du pays. Parmi elles, 103 femmes et 42 enfants »⁹, (Rapport ONUCI du 25 mai 2011). Aussi, de novembre 2010 à septembre 2011, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'ONG 'Save the Children, avaient dénombré 1.121 femmes et enfants victimes de graves violations en Côte d'Ivoire. Selon ces organisations humanitaires, « les enfants étaient au nombre de 643 dont 182 ont été victimes de viols, 19 associés à un groupe armé, 13 tués et 56 blessés ou mutilés par des armes à feu. La plupart de ces crimes sont restés impunis, car seuls 52 cas ont fait l'objet de poursuites judiciaires, même si les auteurs sont connus pour plus de la moitié des victimes »¹⁰, souligne l'UNICEF.

Sanitaire : l'on a enregistré une augmentation des cas de violences basées sur le genre contre les femmes et les petites filles. Il y a au moins 360 cas de viols identifiés, 528 cas de violences liées à la crise postélectorale relevés en mars 2011 dont certains à l'endroit de jeunes filles âgées entre 6 et 16 ans (sources UNFPA), et le taux de prévalence du VIH/Sida est estimé à 3,4% en 2010 (ONUSIDA, 2010) ;

⁹ Rapport ONUCI du 25 mai 2011

¹⁰ <http://news.abidjan.net/h/417427.html> publié le mercredi 23 Novembre 2011

pour 450 000 personnes vivant avec le VIH/Sida dont 48,88% sont des femmes, 14% sont des enfants et 33,11% sont des hommes¹¹. De nombreuses personnes femmes et hommes ont été amputés ou blessés

2-Psychologique :

Nombreuses sont les femmes et les filles qui souffrent de la marginalisation et la stigmatisation résultant des violences sexuelles subies lors des crises. Certaines sont rejetées et considérées comme impures par la communauté. Aussi, les enfants issus des viols, subissent le même sort. D'autres femmes sont habitées par la peur chronique de revivre les mêmes scènes et finissent souvent par être gagnées par la dépression.

3-Economique :

Dans la région de Duékoué, de 2010 à 2012 environ 400 femmes sont veuves sur un groupe de 1000 femmes recensées (source rapport ONU Femmes). De plus, il faut relever que la dislocation des familles et des communautés déstabilisent les relations sociales exposant les femmes et les enfants à un risque croissant de violence et de misère. On note désormais des femmes chef de famille du fait du décès de leur mari. Ces femmes ayant perdu leurs biens ou souvent dépossédées de leurs propriétés (maison, plantation etc.), restent sans revenu et pourtant, elles sont obligées de faire face aux charges familiales.

b-Les recommandations pour une reconstruction post crise tenant compte du genre en Côte d'Ivoire

Les recommandations s'adressent aussi bien à la CDVR qu'à l'État

1- A la CDVR

Dans le Processus de Réconciliation, nous demandons que dans tous les programmes/projets, il soit tenu compte de la manière différenciée et diverse dont les femmes, les hommes et les enfants ont vécu les crises / guerres, dans la **Sous-Commission Genre**, et ce, sur le fondement des objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), des **Résolutions 1325, 1820, 1888, 1889 et 1960** du Conseil de Sécurité des Nations Unies qui mettent en exergue la prise en compte de la dimension Genre dans le strict respect des droits humains en ce qui concerne les activités de Paix et de Sécurité.

-Vu l'importance et l'intérêt du genre dans les commissions de vérité et réconciliation, nous recommandons sa prise en compte dans toutes les étapes du processus de réconciliation.

-Mettre l'accent sur la communication sensible au genre pour la diffusion de l'intégration du genre dans le processus de la CDVR

-Élaborer une typologie des violations des DH susceptible d'être l'objet de ses délibérations

Les violations basées sur le genre doivent être appréhendées telles que convenues dans le statut de Rome Il faut aussi -introduire un pourcentage de femmes dans le corps des enquêteurs. Tenir compte des impacts différenciés sur la femme et l'homme.

-Rechercher la vérité et situer les responsabilités sur les événements socio politiques passés et récents. Les enquêtes doivent être non discriminantes et doivent se faire de façon différenciée. Il faut déterminer la responsabilité des femmes dans les conflits. En outre, Permettre de relever la gravité des faits et d'engager les réparations.

-Il faut établir des lignes directrices pour les activités et la participation des organisations de femmes. Il faut aussi mettre en œuvre des programmes de sensibilisation du public en vue d'encourager les victimes des violences basées sur le genre à prendre part au processus de recherche de la vérité

-Concernant la mobilisation de toutes les parties prenantes à savoir le Gouvernement, la société civile et les partenaires au développement, il est plus que nécessaire de fonctionner en synergie dans un

¹¹ https://www.unaids.org/sites/default/files/media_asset/UNAIDS_Global_Report_2013_fr_1.pdf

processus dynamique qui favorise la Réconciliation Nationale par la contribution valorisée de tout le monde sans discrimination de sexe.

-Concernant l'application du principe de non-discrimination, il y aura lieu d'impliquer toutes les parties prenantes en application de la législation en vigueur fondée sur l'égalité et l'équité sans entretenir des poches d'exclusion de quelque nature que ce soit.

-prendre des dispositions en vue de recenser et d'impulser une nouvelle dynamique dans les interventions des organisations de base, véritable socle d'une Réconciliation Nationale sans discrimination sexiste réussie.

-Concernant le suivi-évaluation permanent, mettre en place un mécanisme composé des représentant(e)s de toutes les parties prenantes pour veiller à la mise en œuvre du programme dans la perspective Genre.

-Prendre des mesures de restitution de biens volés, de maisons arrachées, de réparations physiques ou psychologiques, les prises en charge, ne doivent pas être discriminatoires. Elles doivent garantir l'égalité entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons.

- Pour ce qui concerne les consultations, les formulaires de questionnaires doivent être diffusés en toute parité au sein de la population ; que sur un échantillon de 100 personnes devant renseigner les questionnaires, il y ait 50 femmes et 50 hommes dans les milieux urbains.

-En milieu rural où le taux d'analphabétisme est plus élevé chez les femmes, que chez les hommes, le principe de quota d'au moins 30 % de femmes pourrait être effectivement appliqué.

-Les questions de **Droit au logement** ou à l'**abattement fiscal** ou aux **Allocations familiales** reconnu aux hommes en leur qualité de chefs de famille devront être traitées de manière égalitaire et sans discrimination en cette période post conflit.

2- A l'Etat

-Les **droits relatifs à l'égalité** sont bien reconnus par nombre d'instruments juridiques nationaux et internationaux de manière constante, sans équivoque. Ce qui rend nécessaires des mesures d'actions positives pour éliminer les effets des discriminations de fait ou de droit basées sur le Genre.

-L'on sait que les médias ont souvent le plaisir de diffuser des images et des scènes dévalorisant les femmes. La prise en compte du **Genre** devra leur permettre de monter des Sketches justes et servir des images équilibrées au public. Cela nécessite un renforcement de leur capacité en Genre et Media.

-En dehors des médias, les Séminaires / Ateliers de Formation des jeunes, des femmes, des journalistes, des leaders d'opinion, des enquêteurs, des leaders communautaires, (...) devront tenir compte du **Genre**. Ce qui facilitera la lutte contre l'injustice et les inégalités de toute nature, l'éducation à la Culture de Paix et au respect de la différence.

-Introduire dans les manuels scolaires des exemples d'exercices qui tiennent compte du genre ou qui valorise la femme.

-La sensibilisation et l'information des femmes doit se faire à travers les médias (*Télévision, Radio, Internet, Affichages, etc.*) Le recours aux structures locales et traditionnelles de communication de proximité sur la nécessité de l'égalité des sexes et sur la question du genre.

-Ouvrir l'accès de l'EMPT et de l'école de gendarmerie aux femmes

-Mettre en place un réseau informatique interconnecté des femmes pour les échanges et traitements ou analyses d'informations ;

-Cree un tribunal des libertés et des commissariats spéciaux pour connaitre des violations basées sur le genre

-Mettre en place une base de données centralisées pour stocker et gérer toutes les questions liées au genre ;

-Y ajouter la satisfaction des besoins pratiques des femmes soit comment améliorer leur pouvoir d'achat par le financement de leurs projets et par une meilleure insertion socio-économique des femmes et des couches défavorisées dans les Secteurs de la vie publique ;

-Puis développer un système de veille stratégique en collaboration / partenariat avec les pays de frontières communes pour des échanges d'informations sur leurs expériences respectives, afin d'éviter la régionalisation des conflits ou des cas de violences transfrontalières.

-Enfin, nous devons rapprocher les femmes des débats publics ; faire des rencontres périodiques avec les femmes leaders ou épouses de leaders, les Cellules féminines de partis politiques, les femmes parlementaires, les femmes de l'administration publique, les femmes des secteurs primaire, secondaire, et tertiaire en veillant à ce que l'assistance soit composée au moins d'un tiers d'hommes leaders politiques ou leaders d'opinions etc.. Pour se prononcer sur les problèmes qui minent la Côte d'Ivoire et qui pourraient entraver le processus de réconciliation ;

Sensibiliser les couches sociales féminines et masculines à Abidjan et à l'intérieur du pays sur toute l'étendue du territoire par rapport à leur rôle dans le maintien de la Paix et dans le processus de réconciliation entrepris par la CDVR.

Réviser tous les articles discriminatoires du code électoral en vue de favoriser la pleine participation des femmes.

Exiger des partis politiques les listes de candidatures zébrées/ alternées

Conditionner le financement des partis politiques par l'application effective de la parité femmes/hommes dans leur fonctionnement et démembrements (présentation de liste de candidatures zébrées....)

CONCLUSION

L'on note que différentes situations assimilables aux fractures sociales ont jalonné la vie sociale du pays. Aussi, la problématique du genre n'en demeure pas moins à la base de l'émergence des conflits. Les inégalités femme/homme existent et ont des causes aussi bien profondes que manifestes, directes qu'indirectes. Des actions des femmes par rapport aux hommes ont contribué aux causes des conflits. Aussi faut-il noter qu'en général, les effets des conflits ne sont pas ressentis de la même manière aussi bien au niveau des hommes que des femmes.

Aussi la prise en compte du Genre dans les réparations favorise la Réconciliation au niveau des Communautés et jette les bases d'un règlement post conflit permettant de quitter l'assistance humanitaire pour aller vers la phase de développement durable. L'on aura ainsi un pont entre **Développement - Justice sociale et Protection des Droits** des groupes vulnérables. Cela s'inscrit clairement dans le cadre théorique de la sécurité humaine en tant qu'élément important de la promotion des Droits Humains.

Au niveau de la dynamique sociale, en intégrant le genre dans la réinsertion et le relèvement post crise, on réduit les inégalités sociales qui se sont aggravées pendant le conflit. Il s'agit ici de s'orienter vers les objectifs à long terme, c'est-à-dire la paix et le développement durable en évaluant les implications des femmes et des hommes ainsi que celle des enfants dans toutes les actions planifiées comprenant la législation, les procédures ou les programmes dans tous les domaines et à tous les niveaux.

BILIOGRAPHIE

- 1) KAUDJHIS-OFFOUMOU Françoise : *Femme genre et Pouvoir en Afrique* Edition NEI/CEDA P, 50
 - 2) COSER Lewis *The Function of social conflict* Simon and Schuster, 1964
 - 3) MASON DDC, *penser les conflits*, p4-5
 - 4) TOURE Diabate Tinin, *genre et construction d'une paix durable en Afrique* Abidjan Edition CERAP
- Le document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (2009–2013)
 - Le document de politique nationale sur l'égalité des chances, l'équité et le genre (2009) :
 - La Constitution Ivoirienne (du 1^{er} août 2000)
 - Rapport mission d'observation électorale 2010 CSCI
 - Rapport du PNRRC ,2011
 - Déclaration de Nairobi sur le droit des femmes et des filles à un recours à réparation (2007)
 - Résolution 60/147de l'Assemblée Générale des Nations Unies, 16 Décembre 2005
 - Enquêtes du Réseau des Femmes des Partis Politiques de Côte d'Ivoire en 2008.
 - <http://www.unesco.org/new/fr/unesco/events/prizes-and-celebrations/celebrations/international-days/international-womens-day-2014/women-ed-facts-and-figure/>
-